

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeDéposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**10 JUL. 2025**
Greffe

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0474 102 544**

Nom

(en entier) : **Acinacitta**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Rue de la gare fleurie 16 (JB), 5100 Namur****Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire et procuration**

Extrait des décisions unanimes par écrit de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2025

[...]

(V) :

Les actionnaires constatant que le mandat du Commissaire, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant comme représentant permanent Emilie Van Callemont, est arrivé à expiration, décident de procéder au renouvellement de ses fonctions, pour une période de trois (3) ans arrivant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2028 relative à l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2027.

[...]

(VI) :

Les actionnaires donnent procuration à Olivier Clevenbergh, Tobias Vermeulen, Simon Bizimana, Maria Ninahualpa ayant tous leurs bureaux situés rue de la Régence 52, 1000 Bruxelles, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions écrites des actionnaires et pour effectuer toute modification de l'inscription de la Société auprès du registre des personnes morales, remplir toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprises ou du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, et, de manière générale, prendre toutes les mesures nécessaires et utiles relatives aux décisions adoptées par les actionnaires.

Simon Bizimana
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).